

BRICOLA-AUDIT

Société de commissaires aux comptes
26, rue Henner 68000 COLMAR – Tél. 03 89 24 05 87 – E-mail : ab@bricola-audit.com

TRANSITIONS PRO GRAND EST

Le Trident – 6 rue Cyfflé

54000 NANCY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

TRANSITIONS PRO GRAND EST

Le Trident – 6 rue Cyfflé

54000 NANCY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du conseil d'administration,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TRANSITIONS PRO GRAND EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau de votre association le 20 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire occasionnée par le Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contenu de l'annexe, au chapitre Faits marquants - paragraphe Principes et méthodes comptables.

Il y est notamment exposé l'entrée en vigueur du Règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-03 du 05 juillet 2019 relatif aux « comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences », occasionnant, pour votre association, les changements de méthode comptables suivants :

- l'enregistrement des engagements de financement de formation (EFF) et des charges de formation en cours, non plus en Provisions pour risques et charges, mais en Charges à payer,
- la suppression de la section Moyens communs,
- la suppression des comptes par section d'activité,
- les modifications intervenues dans la présentation, à titre comparatif, des comptes 2018, par application du nouveau règlement précité.

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits à vérifier en lien avec les informations données dans l'annexe :

- la détermination du montant des dotations d'engagements enregistrées en produits au 31 décembre 2019 (Annexe - paragraphe Règle de rattachement des dotations d'engagements),
- le caractère raisonnable de l'estimation des charges à payer engagées pour le financement des actions de formation déterminées conformément à la méthode décrite à ce titre dans les comptes annuels (Annexe - paragraphes Règle de comptabilisation des actions de formation et Engagements de financement de formation),
- le traitement comptable approprié des conséquences de la cessation de l'activité de conseil en évolution professionnelle portant notamment incidence sur :
 - o l'estimation des charges inhérentes au plan de sauvegarde de l'emploi et de l'ensemble des autres charges de personnel y relatives (Annexe - paragraphe Provisions pour risques et charges),
 - o l'évaluation des actifs immobiliers et des autres immobilisations corporelles concernées par la fermeture et la cession de certains établissements (Annexe - paragraphe Immobilisations).

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de votre association.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 24 août 2020

Le commissaire aux comptes
BRICOLA-AUDIT

Angel BRICOLA



BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019			2018
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	161 248	158 529	2 719	679
Immobilisations corporelles	5 504 171	2 218 465	3 285 706	4 159 828
Immobilisations financières	62 239	-	62 239	50 019
Total de l'actif immobilisé (I)	5 727 657	2 376 994	3 350 663	4 210 526
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	3 649 321		3 649 321	-
Créances sur autres subventions				
□ Subventions & aides publiques à recevoir	50 245		50 245	352 423
□ Créances et comptes rattachés au titre du CIF	-		-	52 410 609
□ Créances au titre de la Convention Cadre FPSPP : Annexe Financière 2017	128 804		128 804	833 313
□ Créances au titre de la Convention Cadre FPSPP : Annexe Financière 2018	483 837		483 837	555 231
Adhérents et comptes rattachés	-		-	-
Autres créances	544 249	60 730	483 519	38 168
Charges constatées d'avance	39 176		39 176	95 738
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	50 918 304		50 918 304	8 447 482
Comptes de liaison entre dispositifs				433 985
Total de l'actif circulant (II)	55 813 936	60 730	55 753 206	63 166 951
TOTAL GENERAL (I+II)	61 541 593	2 437 724	59 103 869	67 377 477

BRICOLA-AUDITSociété de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF	2019	2018
FONDS PROPRES		
Réserve	-	-
Report à nouveau	16 345 713	8 542 788
Excédent ou déficit	9 535 811	7 802 925
Total des fonds propres (I)	25 881 524	16 345 713
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 315 131	-
Provisions pour charges	312 949	38 746 489
Total des provisions (III)	3 628 080	38 746 489
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées	563 677	608 318
France Compétences	-	-
Charges à payer pour engagements de financement de formation	27 145 132	9 190 012
Dettes fournisseurs	133 514	197 079
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales	123 428	85 363
▫ Dettes sociales	1 440 625	1 665 028
Autres dettes	14 558	11 857
Comptes de liaison entre dispositifs		433 985
Produits constatés d'avance	173 333	93 633
Total des dettes (IV)	29 594 265	12 285 276
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	59 103 869	67 377 477

BRICOLA-AUDIT

Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2019

	2019	2018	Variation	%
Concours de France Compétences				
☐ au titre des collectes légales	34 024 626	-	34 024 626	N/A
☐ au titre de la péréquation				
Contributions supplémentaires	-	(50)	50	-100%
Subventions de formation	6 466 691	105 373 497	(98 906 806)	-94%
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits de formation				
☐ Reprise de provisions	-	-	-	N/A
☐ Collecte reçue sur exercices antérieurs	415		415	N/A
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	40 491 732	105 373 447	(64 881 716)	-62%
Charges de formation	21 300 594	90 333 359	(69 032 765)	-76%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
TOTAL CHARGES DE FORMATION	21 300 594	90 333 359	(69 032 765)	-76%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	19 191 138	15 040 089	4 151 049	28%

BRICOLA-AUDIT

Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

COMpte DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2019 (SUITE)

	2019	2018	Variation	%
Subvention de fonctionnement	83 333	-	83 333	N/A
Transferts de charges	131 992	179 090	(47 098)	-26%
Reprises de provisions pour risques et charges		-		
▫ Au titre des appels à projets FPSPP	-	-	-	N/A
▫ Autres	908 489	226 435	682 054	301%
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	1 085	794	291	37%
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	1 124 899	406 319	718 580	177%
Autres achats et charges externes	1 437 741	1 433 704	4 037	0%
Impôts et taxes	340 322	313 342	26 980	9%
Charges de personnel Salaires et traitements				
▫ Salaires et traitements	4 163 198	2 583 064	1 580 134	61%
▫ Charges sociales	1 110 608	1 141 518	(30 910)	-3%
Dotation aux amortissements et provisions				
▫ Dotation aux amortissements et dépréciations	288 242	418 788	(130 547)	-31%
▫ Dotation aux provisions	2 541 631	864 299	1 677 332	194%
Reports en fonds dédiés			-	N/A
Autres charges	278 647	392 808	(114 161)	-29%
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	10 160 390	7 147 523	3 012 867	42%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(9 035 491)	(6 741 204)	(2 294 287)	34%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	10 155 647	8 298 885	1 856 763	22%
PRODUITS FINANCIERS	41 176	46 662	(5 486)	-12%
CHARGES FINANCIERES	22 029	24 744	(2 715)	-11%
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	19 147	21 919	(2 771)	-13%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	165 625	18 867	146 757	778%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	794 872	525 692	269 180	51%
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(629 248)	(506 824)	(122 423)	24%
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	9 736	11 054	(1 318)	-12%
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	9 535 811	7 802 925	1 732 886	22%

TOTAL PRODUITS	41 823 431	105 845 296	(64 021 865)
TOTAL CHARGES	32 287 620	98 042 371	(65 754 751)

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2019

TRANSITIONS PRO GRAND EST

Table des matières

1	Faits marquants	3
1.1	Faits marquants 2019	3
1.2	Principes et méthodes comptables	4
2	Renseignements complémentaires	8
3	Plafonnement des frais de gestion	9
4	Autres informations	11
5	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	12
5.1	Détail de l'Actif	12
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	12
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	14
5.1.3	Etat des créances à la clôture de l'exercice	15
5.1.4	Produits à Recevoir	16
5.1.5	Charges constatées d'avances	17
5.1.6	Comptes Bancaires	18
5.2	Détail du Passif	18
5.2.1	Etat des provisions et des dépréciations	18
5.2.2	Etat des dettes	21
5.2.3	Charges à payer	23
5.2.4	Produits constatés d'avances	24
5.2.5	Résultat Exceptionnel	24
5.2.6	Affectation du Résultat	25
6	Autres informations	26
6.1.1	Réalisations de l'exercice 2019 CPF	26
6.1.2	Liste des principaux financeurs en 2019	26

BRICOLA-AUDIT

Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

1 Faits marquants

1.1 Faits marquants 2019

La loi du 5 septembre 2018 a abrogé les dispositions relatives au congé individuel de formation (CIF) et aux organismes paritaires agréés pour la prise en charge du congé individuel de formation (Opacif). Parallèlement, une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation permettant le financement de projets de transition professionnelle a été créée à compter du 1er janvier 2019. De même, elle prévoit de retirer aux Opacif la mission de conseil en évolution professionnelle pour la confier à des structures sélectionnées par un appel d'offres auquel les Opacif ne pouvaient explicitement candidater.

A cet effet, des commissions paritaires interprofessionnelles régionales devaient se substituer aux Fongecif au plus tard au 1er janvier 2020. Ces commissions ont pour mission :

- de valider, d'accompagner et de prendre en charge financièrement les projets de transition professionnelle de l'ensemble des salariés du privé ("champ" et "hors champ" alors que les Fongecif ne géraient le CIF que pour les salariés du "champ")
- d'attester du caractère réel et sérieux des projets de reconversion des salariés démissionnaires (tous salariés du privé)
- de déployer les certifications paritaires Cléa
- de s'assurer de la qualité des formations dispensées
- d'assurer une mission de suivi de la mise en oeuvre du conseil en évolution professionnelle sur le territoire régional
- de constituer des observatoires des besoins en compétences régionalisées.

Faisant suite à cette évolution réglementaire, le Fongecif Grand Est a décidé en réunion de CA en date du 20 mai 2019 de se transformer en CPIR au cours du 2ème semestre 2019 par modifications statutaires.

Son objet social et ses missions sont ceux listés plus haut. Elle assurera par ailleurs toute mission qui lui serait confiée par la loi, par la réglementation ou par un accord national interprofessionnel.

Durant l'année 2019, l'association a assuré de manière transitoire le financement des anciens dispositifs au titre du CIF (Congés Individuels de Formation) pour les salariés en CDI ou bien en CDD. De même, elle a assuré le conseil en évolution professionnelle pour l'ensemble des salariés du privé dans l'attente de la désignation de nouveaux opérateurs régionaux issus de l'appel d'offres émis par France compétences dans ce but. Une dotation

spécifique a été attribuée par l'Etat aux associations Transitions professionnelles pour financer les frais de gestion de cette activité.

Par arrêté du 16 décembre 2019, le Ministère du Travail a donné agrément au Fongecif Grand Est de la commission paritaire interprofessionnelle régionale.

Après la clôture de l'exercice, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

L'association a mis en place des mesures pour protéger la santé de ses salariés et néanmoins poursuivre les services rendus aux usagers ainsi que l'ensemble des missions que la loi lui a confié.

La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. A la date d'arrêté des comptes, l'association n'est pas en mesure d'estimer l'impact de l'épidémie de COVID19 notamment sur les demandes de financement de PTP ainsi que les incidences sur les engagements de financement sur les périodes futures.

1.2 Principes et méthodes comptables

Le règlement n° 2015-03 de l'Autorité des normes comptables du 7 mai 2015 relatif au plan comptable des organismes paritaires collecteurs de la formation professionnelle continue est abrogé.

Sous réserve des adaptations prévues par le règlement N° 2019-03, les organismes paritaires de la formation professionnelle appliquent les dispositions du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (PCG).

Les comptes annuels sont présentés et arrêtés en conformité avec l'arrêté du 26 décembre 2019 portant homologation du règlement n° 2019 -03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

Les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 sont d'une durée identique de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre n'est pas applicable suite à l'homologation du règlement n° 2019 -03 du 5 juillet 2019 en remplacement du règlement n°2015-03 du 7 mai 2015.

Le changement de méthode comptable implique les modifications suivantes :

- L'article 131-2 du règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 prévoit que les engagements de financement de formation (EFF) relatifs à des actions de formation soient comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions. A la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits au crédit du compte 468 610 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

Ainsi, le solde des EFF comptabilisé en provisions pour charges au 31/12/2018 est repris à l'ouverture de l'exercice clos au 31/12/2019 en charges à payer. Les reprises de provision pour un total de 16 473 024 € (provision EFF CDI) + 15 734 480 € (provision sur charges de formation CDI) + 4 187 194 € (provision EFF CDD) + 356 853 € (provision sur charges de formation CDD) sont comptabilisées en contrepartie du compte de charges de formation (656) au lieu de reprise de provision (78).

- L'article 121-2 du règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 ne prévoit pas de section "moyens communs" pour les CPIR. Ainsi la section "moyens communs" présentée dans les comptes N-1 est abandonnée.

La présentation des comptes 2018 dans les états financiers 2019 a été modifiée de la manière suivante :

- Les comptes de liaison au bilan ne sont pas servis suite à la suppression des sections ;
- L'ensemble des produits d'activité (collecte, subvention, transferts du FPSPP) a été regroupé dans le poste "Subventions de formation". Les reprises de provisions au titre des formations sont enregistrées, au 31/12/2019, au crédit du compte "Charges de formation". ;
- L'ensemble des charges d'activité (charges de formations et dotations provisions au titre des formations) a été regroupé dans le poste "Charges de formation".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BRICOLA-AUDIT Société de commissaires aux comptes 26 rue Henner 68000 COLMAR
--

IMMOBILISATIONS :

L'association a pris les options suivantes :

- Application sur la totalité des actifs de la méthode prospective
- Droits de mutation, honoraires et commissions ou frais d'actes sur des immobilisations incorporelles et corporelles : Ces frais sont laissés en charges

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production).

Les immeubles de Colmar et Reims sont destinés à la vente. La dépréciation de 394 K€ a été déterminée par la différence entre la valeur vénale et la valeur nette comptable des biens immobiliers.

AMORTISSEMENTS :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 3 ans
- Construction : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans

A l'exception des agencements liés aux sites de Mulhouse et Strasbourg pour lesquels la durée d'amortissement est accélérée suite à la fermeture des sites.

- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier, matériel de bureau : 3 à 10 ans

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

SUBVENTIONS :

Les subventions sont comptabilisées selon les conventions signées.

DOTATION RELATIVE AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF PTP :

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences, notamment de l'article 4, France

compétences reverse aux organismes paritaires mentionnés au III de l'article 3 de loi du 5 septembre 2018 susvisé.

La dotation relative au financement des projets de transition professionnelle au titre de l'exercice 2019 a été comptabilisée en application de la délibération n° 2019-09-194 du Conseil d'Administration de France compétences.

Au 31/12/2019, les provisions de collecte à recevoir au titre de la masse salariale de 2019 ont été estimées sur la base de la notification de France Compétence, par substitution du FPSPP.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION :

Les engagements de financement de formation (EFF) relatifs à des actions de formation (contributions légales et supplémentaires) sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions. Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation.

À la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits au crédit du compte 468 610 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

Les annulations probables sont estimées, en retenant la moyenne des annulations constatées calculée suivant les dispositions réglementaires ou, à défaut, au titre des trois derniers millésimes dont les engagements de financement ont été soldés par la réalisation ou l'annulation des formations. La probabilité d'annulation est ajustée lorsque certaines circonstances permettent d'envisager une variation significative de ces annulations.

Le taux d'annulation retenu pour le dispositif PTP est de 11,90 % au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, il était de 13,73% pour le dispositif CIF CDI et de 19,94 % pour le dispositif CIF CDD.

BRICOLA-AUDIT

Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

2 Renseignements complémentaires

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes sont données :

Le montant des engagements CIF CDI et CDD restant à payer à la date de clôture s'élève à 3 818 997.00 € pour le premier et 98 625.44 € pour le second.

Règle de rattachement des dotations d'engagements :

Il n'y a plus de produits à recevoir pour le CIF-CDI et CIF-CDD au 31/12/2019.

La dotation d'engagement accordée, pour le PTP, sur l'exercice 2019, s'élève à 31 668 498.90 €. Trois versements d'un montant total de 28 019 177,92 € ont déjà été perçus entre novembre et décembre 2019. Il reste à recevoir 3 649 320.98 € constatés dans les comptes clos au 31/12/2019.

Règle de comptabilisation des Actions de formation :

Les actions de formation engagées restant à payer ou en attente de réalisation au 31/12/2019 sont comptabilisées en tant que charges à payer (cf. notamment le paragraphe « *ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION* » page précédente).

BRICOLA-AUDIT Société de commissaires aux comptes 26 rue Henner 68000 COLMAR
--

3 Plafonnement des frais de gestion

	FRAIS DE GESTION (ART. R. 6323-21-5)		
	Instruction et suivi des projets de transition professionnelle et des projets mentionnés au 2° du II de l'article L. 5422-1	Mission de suivi de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle	Remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction
Achats et services extérieurs (dont redevances)	517 612,29	721 825,90	-
Impôts, taxes et versements assimilés	158 196,94	121 001,57	-
Charges de personnel	1 128 616,69	1 383 465,62	-
Autres charges nettes de fonctionnement	44 925,46	31 447,82	188 796,38
Dotation aux amortissements et provisions	144 120,88	100 884,61	-
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	1 993 472,27	2 358 625,52	188 796,38
PLAFONNEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (II)			
DIFFÉRENTIEL (III = I - II)			
BASE ET TAUX DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS			
Reprises de provisions et transferts de charges (IV)	- 520 240,53	- 364 148,37	
Résultat financier et subvention d'exploitation (V)	- 33 953,34	- 4 786,79	
DIFFÉRENTIEL (VI = I - IV - V - II)			

FRAIS DE GESTION (ART. R. 6323-21-5)		TOTAL (hors PSE)	PSE
Information des salaires	Quotité des formations dispensées		
139 096,61	59 206,69	1 437 741	-
41 588,26	19 534,78	340 322	-
800 953,78	327 662,91	3 640 699	1 633 107,41
8 985,09	4 492,54	278 647	-
28 824,18	14 412,09	288 242	2 541 631,83
1 019 447,92	425 309,01	5 985 651	4 174 738,74
		5 522 977	
		462 674	
		10%	
- 104 048,11	- 52 024,50	- 1 040 481,05	
- 33 953,34	- 29 786,69	- 102 480,15	
		680 287,31	

Une colonne grisée intitulée *PSE* a été rajoutée pour tenir compte des indemnités et des dotations prud'homales liées au PSE.

Des lignes grisées ont été rajoutées en bas de tableau pour tenir compte des transferts de charges (#79XXXX), des reprises de provisions (#78XXXX), des produits financiers (#76XXXX), des subventions de la Région (#742XXX) ainsi que des charges de gestion courante (#658XXX) et des charges financières (#66XXXX), les charges et produits du tableau comprenant ainsi :



- toutes les charges hors charges exceptionnelles ;
- et tous les produits hors produits exceptionnels, dotations (CEP, CIF CDI, CIF CDD, CPF PTP), subvention AGEFIPH et collecte sur exercices antérieurs.

La répartition entre les colonnes du tableau a été faite selon un pourcentage défini par numéro de compte.

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

4 Autres informations

EFFECTIF :

Les effectifs sont calculés en Equivalents Temps Pleins (ETP)

L'effectif salarié moyen en ETP se ventile comme suit :

	ETP
Personnel CDI	48,48
Personnel CDD	7,21
Total	55,69

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

- Dettes garanties par des sûretés réelles :
 - o Promesse d'hypothèque à hauteur de 700 000 € accordée à la BNP, liée à l'emprunt contracté pour l'achat des locaux de Reims.

MODE DE VENTILATION DES OPERATIONS PAR ACTIVITE :

A compter de 2019, il n'existe plus qu'un compte de résultat unique.

Avant 2019, le compte de résultat était présenté selon les dispositions légales qui conduisent les OPACIF à répartir les opérations annuelles en fonction des activités CDI et CDD.

Nous avons établi ces répartitions selon les modalités suivantes :

- Affectation à chacune des activités des produits et charges qui leur sont propres,
- Les opérations communes sont ventilées en fonction de clés de répartition déterminées après analyse du poids relatif de chacune des activités
- Les postes d'actif et passif résultant du bilan moyens communs sont repris dans les bilans CDI et CDD sous des comptes de liaison.

<p>BRICOLA-AUDIT Société de commissaires aux comptes 26 rue Henner 68000 COLMAR</p>



5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

5.1 Détail de l'Actif

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

ELEMENTS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
□ Logiciels	202 897	3 053	44 703	161 248
□ Autres immobilisations incorporelles	2 509		2 509	-
TOTAL I	205 407	3 053	47 213	161 248
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
□ Terrains	186 622			186 622
□ Constructions sur sol propre	4 747 729	3 680	173 091	4 578 318
□ Constructions sur sol d'autrui				
□ Installations techniques	26 772			26 772
□ Installations générales, agencements, aménagements	395 859		310 048	85 811
□ Matériel de transport	24 882			24 882
□ Matériel de bureau et informatique	321 191	2 145	171 396	151 940
□ Mobilier	472 994		33 533	439 461
□ Autres immobilisations corporelles	10 364			10 364
□ Immobilisations corporelles en cours	-			-
□ Avances & acomptes	-			-
TOTAL II	6 186 413	5 825	688 067	5 504 171
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
□ Prêt CIL (effort-construction)	18 142	11 294		29 436
□ Dépôts et cautionnements	31 205	926		32 131
□ Avance Trésorerie SOGIBLOR	672			672
TOTAL III	50 019	12 220	-	62 239
TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 441 839	21 099	735 280	5 727 657

BRICOLA-AUDIT

 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

ELEMENTS	Montant	Dotations	Reprises	Montant
	au début de l'exercice			à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▫ Logiciels	202 218	1 014	44 703	158 529
▫ Autres Immobilisations Incorporelles	2 509		2 509	-
TOTAL I	204 727	1 014	47 213	158 529
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▫ Constructions sur sol propre	1 285 013	181 464	119 572	1 346 905
▫ Constructions sur sol d'autrui	-			-
▫ Installations techniques	20 807	1 948		22 755
▫ Installations générales, agencements, aménagements	206 724	23 078	182 440	47 361
▫ Matériel de transport	16 173	6 221		22 394
▫ Matériel de bureau et informatique	247 406	39 103	155 614	130 895
▫ Mobilier	241 274	35 137	32 062	244 349
▫ Autres Immobilisations corporelles	9 189	277		9 466
TOTAL II	2 026 585	287 228	489 689	1 824 124
TOTAL GENERAL (I+II)	2 231 312	288 242	536 901	1 982 653

BRICOLA-AUDIT

 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

5.1.3 Etat des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Moyens communs			
▫ Produits à recevoir de fonctionnement :	450 099	450 099	-
▫ Frais de fonctionnement dotallon CEP	271 403	271 403	-
▫ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP	178 696	178 696	-
▫ frais de fonctionnement sur PIC	-	-	-
▫ Autres produits à recevoir :	33 420	33 420	-
▫ Péréquation	-	-	-
▫ Remboursements divers	13 781	13 781	-
▫ Clients, Fournisseurs & Personnel	19 640	19 640	-
▫ Prêts CIL :	29 436	-	29 436
Sous-total Moyens communs	512 955	483 519	29 436
CDI			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du CDI :	-	-	-
▫ Collecte à recevoir	-	-	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	50 245	50 245	-
▫ FSE	-	-	-
▫ Région	-	-	-
▫ AGEFIPH	50 245	50 245	-
▫ Etat	-	-	-
▫ Autres	-	-	-
▫ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	483 837	483 837	-
▫ Mutations économiques et technologiques	-	-	-
▫ CPF	483 837	483 837	-
▫ Bilans de compétences	-	-	-
▫ Projet CIF CDI	-	-	-
Sous-total CDI	534 082	534 082	-
CDD			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du CDD :	-	-	-
▫ Collecte à recevoir	-	-	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-	-
▫ FSE	-	-	-
▫ Région	-	-	-
▫ AGEFIPH	-	-	-
▫ Etat	-	-	-
▫ Autres	-	-	-
▫ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	128 804	128 804	-
▫ CPF	-	-	-
▫ Projet CIF CDD	-	-	-
▫ Bilans de compétences	-	-	-
▫ VAE	128 804	128 804	-
Sous-total CDD	128 804	128 804	-
PTP			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP :	3 649 321	3 649 321	-
▫ Collecte à recevoir	3 649 321	3 649 321	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-	-
▫ FSE	-	-	-
▫ Région	-	-	-
▫ AGEFIPH	-	-	-
▫ Etat	-	-	-
▫ Autres	-	-	-
Sous-total PTP	3 649 321	3 649 321	-
Total	4 825 161	4 795 725	29 436

BRICOLA-AUDIT
 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

5.1.4 Produits à Recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Moyens communs		
□ Produits à recevoir de fonctionnement :	450 099	-
□ Frais de fonctionnement dotallon CEP	271 403	
□ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP	178 696	
□ Frais de fonctionnement sur PIC		
□ Autres produits à recevoir :	13 882	101 540
□ Péréquation		
□ Autres créances	13 781	21 080
□ Subvention Région		80 000
□ Clients, Fournisseurs & Personnel	101	440
Sous total Moyens Généraux	463 980	101 540
CDI		
□ Collecte à recevoir	-	42 574 534
□ Subventions & aides publiques à recevoir :	50 245	272 423
□ FSE		
□ Région		
□ AGEFIPH	50 245	193 375
□ Etat		
□ Autres	-	79 048
□ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2017) :	-	390 671
□ Mutations économiques et technologiques		
□ CPF		263 964
□ Bilans de compétences		
□ Projet CIF CDI		
□ SMV		126 707
□ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	483 837	555 231
□ Mutations économiques et technologiques		
□ CPF	483 837	555 231
□ Bilans de compétences		
□ Projet CIF CDI	-	
□ Produits à recevoir de fonctionnement :	-	-
□ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP		
□ Frais de fonctionnement sur PRC		
□ Autres produits à recevoir :	-	-
□ Péréquation		
□ Remboursements divers		
□ Clients, Fournisseurs & Personnel		
Sous total CDI	534 082	43 792 859

BRICOLA-AUDIT
 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

CDD			
□ Collecte à recevoir		-	9 836 075
□ Subventions & aides publiques à recevoir :		-	-
□ FSE			
□ Région			
□ AGEFIPH			
□ Etat			
□ Autres :			
□ Subventions Convention Cadre FPSP-Etat (Annexe Financière 2017) :		128 804	442 642
□ Mutations économiques et technologiques			
□ CPF			230 942
□ Bilans de compétences			
□ VAE		128 804	211 701
□ Projet CIF CDD			
□ Subventions Convention Cadre FPSP-Etat (Annexe Financière 2018) :		-	-
□ CPF			
□ Projet CIF CDD			
□ Bilans de compétences			
□ Produits à recevoir de fonctionnement :		-	-
□ Frais de fonctionnement sur projets FPSP			
□ Frais de fonctionnement sur PRC			
□ Autres produits à recevoir :		-	-
□ Péréquation			
□ Remboursements divers			
□ Clients, Fournisseurs & Personnel			
	Sous total CDD	128 804	10 278 718
PTP			
□ Collecte à recevoir		3 649 321	
□ Subventions & aides publiques à recevoir :		-	-
□ FSE			
□ Région			
□ AGEFIPH			
□ Etat			
□ Autres :			
□ Produits à recevoir de fonctionnement :		-	-
□ Frais de fonctionnement sur projets FPSP			
□ Frais de fonctionnement sur PRC			
□ Autres produits à recevoir :		-	-
□ Péréquation			
□ Remboursements divers			
□ Clients, Fournisseurs & Personnel			
	Sous total PTP	3 649 321	-
	Total	4 776 187	54 173 117

5.1.5 Charges constatées d'avances

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
□ Charges constatées d'avance moyens généraux :		
□ sur Activité		
□ sur Fonctionnement	39 176	95 738
	Total	39 176
		95 738

BRICOLA-AUDIT
 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

5.1.6 Comptes Bancaires

DETAIL DES COMPTES BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTES BANCAIRES ET CAISSE	CDI		CDD		PIP		Moyens communs	
	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur						
BNP CPF PIP					1 949 877			
BNP Livret CPF PIP					20 000 833			
BPL Lorraine CIF CDD			4 627					
BNP CR-CDI	1 278 964							
BNP Livret CDI	19 681 259							
BPALC CIF CDD			276 443					
BPALC Livret CIF CDD			7 387 132					
BPALC Fonctionnement							205 974	
BPALC Pivotal fonct bis							3 778	
BPALC Livret fonct 31923277							381	
BNP champagne CDI							47 317	
BNP champagne Livret A	81 717							
Caisse								
Intérêts courus à recevoir								
Total	21 041 939	-	7 668 203	-	21 950 710	-	257 452	-

COMPTES DE LIASON	CDI	CDD	PIP	Moyens communs
Comptes de liaison débiteur	-	177 054	391 405	-
Comptes de liaison créateur	311 207	-	-	257 452
Total	(311 207)	177 054	391 405	(257 452)

DISPONIBILITES TOTALES AU 31 DECEMBRE 2019

DISPONIBILITES TOTALES PAR DISPOSITIF	CDI	CDD	PIP
	20 730 732	7 845 257	22 342 315

5.2 Détail du Passif

5.2.1 Etat des provisions et des dépréciations

BRICOLA-AUDIT Société de commissaires aux comptes 26 rue Henner 68000 COLMAR
--

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises par le Compte de Résultat	Reprises par le compte de charge à payer pour l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
FUNCTIONNEMENT					
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES					
Charges liées à la loi du 05/09/2016 pour la liberté de choisir son avenir professionnel					
Litiges	285 852				285 852
Autres provisions :					
- Indemnités de fin de carrière	354 586		327 489		27 097
Sous total	640 438		327 489		312 949
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Entreprises collantes					
Autres créances	15 000				15 000
Autres provisions pour dépréciation :					
Sous total	15 000				15 000
Sous total fonctionnement	655 438		327 489		327 949
CDI					
PROVISIONS					
Charges de formation :					
Provisions pour charges de formation :	15 734 480			15 734 480	
Provisions pour engagements de financement de formation :	16 473 024			16 473 024	
Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions					
Litiges (Prud'hommes)	1 083 400	2 033 305	464 800		2 652 105
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles		315 473			315 473
Autres provisions pour dépréciation :		45 730			45 730
Sous total CDI	33 291 104	2 394 508	464 800	32 207 504	3 013 308
CDD					
PROVISIONS					
Charges de formation :					
Provisions pour charges de formation :	356 853			356 853	
Provisions pour engagements de financement de formation :	4 187 194			4 187 194	
Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions					
Litiges (Prud'hommes)	270 908	508 326	116 200		663 024
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles		78 868			78 868
Sous total CDD	4 814 947	587 194	116 200	4 544 047	741 894
PIF					
PROVISIONS					
Charges de formation :					
Provisions pour charges de formation :					
Provisions pour engagements de financement de formation :					
Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions					
Litiges					
Sous total PIF					
Total	38 761 489	2 981 702	908 489	36 751 551	4 083 151

BRICOLA-AUDIT
 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

Donc dotations & reprises :	Dotations	Reprises
▫ Exploitation	2 541 631	37 660 040
▫ Financières		
▫ Exceptionnelles	440 071	
TOTAL GENERAL	2 981 702	37 660 040

Provisions pour risques et charges

Une provision pour « PSE » suite à cessation de l'activité Conseil et à ses impacts a été comptabilisée au 31/12/2019 pour un montant de 773 500 €. Elle se traduit dans le compte de résultat par une reprise d'exploitation de 581 000 €, ce compte tenu d'une provision déjà existante au 31/12/2018 pour 1 354 500 €. Elle résulte de la conséquence de la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui prive de facto les Fondecif de l'activité « Conseil » à compter du 1er janvier 2020.

Les modalités de calcul de cette provision sont les suivantes :

- Indemnités et coûts pris en compte : indemnités légales de licenciement + indemnités au titre des préavis (considérant que les salariés licenciés seront libérés de leur préavis dans le cadre de la CSP) + mesures d'accompagnement au titre de la formation (soit 6 000 €/ salarié), du retour à l'emploi (soit 3 500 €/salarié), de la mobilité et au déménagement (soit 5 000 €/salarié sur 15% de l'effectif licencié) et de la création d'entreprise (soit 10 000 €/ salarié licencié sur 15% de l'effectif).
- Les indemnités légales de licenciement et de préavis sont calculées sur la base de valeurs moyennes au regard du tableau d'ensemble.
- Effectif retenu :
 - Pour l'indemnité légale : Tous les salariés qui n'étaient pas licenciés au 31/12/2019 et qui font l'objet d'un contrat de sécurisation professionnelle, soient 12 salariés au total.
 - Pour les autres coûts : Tous les salariés qui font l'objet d'un contrat de sécurisation professionnelle, y compris ceux licenciés avant le 31/12/2019, soient 41 salariés au total.

Une provision pour litiges prud'homaux a également été comptabilisée pour 2 541 631 €, compte tenu des demandes formulées dans le cadre de poursuites pour licenciements à motif sans cause réelle ni sérieuse.

Provisions pour retraite

Transitions Pro Grand Est provisionne ses engagements relatifs au régime de retraite. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,76 % ;
- Mortalité : Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles ;
- Taux annuelle de revalorisation : 1,42 %.

La provision constituée à la clôture de l'exercice s'élève à 27 097 €. La forte diminution de la provision par rapport à l'année passée s'explique par l'augmentation brutale du taux de turn-over liée à la vague de licenciements fin 2019. Cette augmentation conduit à ce que les salariés les plus jeunes voient leur provision être multipliée par 0 car leur probabilité d'être dans l'entreprise à 62 ans est nulle (selon le taux de turn-over moyen calculé sur les 3 derniers exercices). Les salariés licenciés fin 2019 mais faisant encore partie des effectifs au 31/12/2019 ne figurent pas dans le calcul de la provision.

5.2.2 Etat des dettes

ETAT DES DETTES	MONTANT	A UN AN	A PLUS D'UN AN	A PLUS
	BRUT	AU PLUS	CINQ ANS AU +	DE CINQ ANS
MOYENS COMMUNS				
□ Fournisseurs :				
□ Fournisseurs	-	-		
□ FNP	64 473	64 473		
□ Dettes fiscales :				
□ CAP sur dettes fiscales	55 096	55 096		
□ Dettes sociales :				
□ CAP sur dettes sociales	136 236	136 236		
□ Contribution FPSPP				
-				
□ Autres dettes :				
□ CAP sur autres dettes	4 922	4 922		
□ Emprunts :	563 498	563 498		
Sous total Moyens généraux	824 225	824 225		
CDI				
□ Dettes et comptes rattachés au titre du CDI :	3 818 997	3 818 997		
□ Fournisseurs :				
□ Fournisseurs				
□ FNP				
□ Dettes fiscales :				
□ CAP sur dettes fiscales				
□ Dettes sociales :				
□ CAP sur dettes sociales				
□ Contribution FPSPP				
-				
□ Fonds réservés remboursables				
-				
□ Autres dettes :				
□ CAP sur autres dettes	267 123	267 123		
Sous total CDI	4 086 120	4 086 120		

BRICOLA-AUDIT
 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR



CDD				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du CDD :	98 625	98 625		
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs				
▫ FNP				
▫ Dettes fiscales :				
▫ CAP sur dettes fiscales				
▫ Dettes sociales :				
▫ CAP sur dettes sociales				
▫ Contribution FPSPP				
▫ Fonds réservés remboursables				
▫ Autres dettes :				
▫ CAP sur autres dettes	381 072	381 072		
Sous total CDD	479 697	479 697		
PTP				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du PTP :	23 227 509	23 227 509		
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs				
▫ FNP				
▫ Dettes fiscales :				
▫ CAP sur dettes fiscales				
▫ Dettes sociales :				
▫ CAP sur dettes sociales				
▫ Contribution FPSPP				
▫ Fonds réservés remboursables				
▫ Autres dettes :				
▫ CAP sur autres dettes				
Sous total CDD	23 227 509	23 227 509		
Total	28 617 552	28 617 552		

BRICOLA-AUDIT
 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

5.2.3 Charges à payer

CHARGES A PAYER	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Moyens communs		
□ FNP - Fournisseurs :	64 473	57 073
□ FNP	64 473	57 073
□ Dettes fiscales :	55 096	61 774
□ Etat - Autres charges à payer	55 096	61 774
□ Dettes sociales :	136 236	431 127
□ Personnel et comptes rattachés	93 451	290 075
□ Sécurité sociale et autres organismes	42 785	141 052
□ Contribution FPSPP		232 992
□ Autres dettes :	4 922	33 373
□ PIC VAE		
□ Cotisations FPSPP	-	32 858
□ Formation Prof - IJ reçues		
□ Autres charges à payer	4 922	263
□ Intérêts courus	-	251
Sous total Moyens communs	260 727	816 338
CDI		
□ Charges à payer sur Formations :	3 818 997	8 425 127
□ CIF	3 818 997	
□ Collecte à reverser		
□ Reversement de trésorerie		
□ Autres		8 425 127
□ Autres dettes :	267 123	-
□ Crédoiteurs divers	267 123	
Sous total CDI	4 086 120	8 425 127
CDD		
□ Charges à payer sur Formations :	98 625	499 035
□ CIF	98 625	
□ Collecte à reverser		
□ Reversement de trésorerie		
□ Autres		499 035
□ Autres dettes :	381 072	531 271
□ Crédoiteurs divers	381 072	531 271
Sous total CDD	479 697	1 030 306
PTP		
□ Charges à payer sur Formations :	23 227 509	-
□ PTP	23 227 509	
□ Collecte à reverser		
□ Reversement de trésorerie		
□ Autres dettes :	-	-
□ Crédoiteurs divers		
Sous total PTP	23 227 509	-
Total	28 054 054	10 271 772

BRICOLA-AUDIT

 Société de commissaires aux comptes
 26 rue Henner
 68000 COLMAR

5.2.4 Produits constatés d'avances

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
<input type="checkbox"/> Produits constatés d'avance moyens généraux : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> sur Activité <input type="checkbox"/> sur Fonctionnement 		83 333 10 300
<input type="checkbox"/> Produits constatés d'avance CDI : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> sur Activité <input type="checkbox"/> sur Fonctionnement 	173 333	
<input type="checkbox"/> Produits constatés d'avance CDD : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> sur Activité <input type="checkbox"/> sur Fonctionnement 		
<input type="checkbox"/> Produits constatés d'avance PTP : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> sur Activité <input type="checkbox"/> sur Fonctionnement 		
Total	173 333	93 633

5.2.5 Résultat Exceptionnel

OPERATIONS DE L'EXERCICE	CIC		CDD		PTP	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<input type="checkbox"/> Différence de règlement						
<input type="checkbox"/> Autres produits exceptionnels						4 529
<input type="checkbox"/> Autres charges exceptionnelles	268 576		39 674		42 862	
<input type="checkbox"/> Dotation/reprise exceptionnelle aux provisions	361 203		78 868			
Total	429 779	-	118 544	-	42 862	4 529

OPERATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	CIC		CDD		PTP	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<input type="checkbox"/> Prov impôt produits financiers						
<input type="checkbox"/> Solde dettes/créances antérieur(e)s					3 687	47 699
<input type="checkbox"/> Régularisations diverses (solde contribution FPSPP 2018)						113 397
<input type="checkbox"/> OD AN non reportée						
<input type="checkbox"/> Ecartis règlements						
<input type="checkbox"/> Chèques non débités						
<input type="checkbox"/> Financement du PSE	2 000 000					2 000 000
Total	2 000 000	-	-	-	3 687	2 161 096

Lors de l'affectation du résultat 2019 :

- le montant de 2 M€ correspondant à la charge 'Financement du PSE' issue du CIF sera affecté au compte de report à nouveau (CIF),
- et le produit du même montant sera affecté au compte de report à nouveau (PTP).



5.2.6 Affectation du Résultat

	Débit	Crédit
RAN au 31/12/2018		16 345 713
Solde du Report A Nouveau avant affectation du Résultat 2019		16 345 713
Résultat 2019 de l'exercice		9 535 811
Solde du Report A Nouveau après affectation du Résultat 2019 (CIF + PTP)		25 881 524

BRICOLA-AUDIT
Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR

6 Autres informations

6.1.1 Réalisations de l'exercice 2019 CPF

TABLEAU DE SUIVI DU RESTANT A FINANCER PAR MILLESIME					
	Section légale	Sections en extinction		Total	
	CPF	CIF CDI	CIF CDD	TOTAL	
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N		44 987 018 €	5 407 725 €	50 394 743 €
B	Engagements & compléments de l'exercice N	30 855 464 €	107 485 €	868 187 €	31 831 136 €
C = A+B	TOTAL 1	30 855 464 €	45 094 503 €	6 275 912 €	82 225 879 €
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	3 957 410 €	30 129 536 €	5 727 357 €	39 814 303 €
E	Annulations de l'exercice N	731 601 €	8 127 915 €	413 092 €	9 272 608 €
F = D+E	TOTAL 2	4 689 011 €	38 257 451 €	6 140 450 €	49 086 911 €
G = C-F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	26 166 453 €	6 837 053 €	135 462 €	33 138 968 €
	Échéance N+1				0 €
	Échéance N+2				0 €
	Échéance N+3				0 €

DC02 - SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION CPF PTP

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2017	2017	2018	2019	TOTAL
H Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N					0 €
I Engagements bruts de financement de formation de l'année N				30 855 464	30 855 464 €
J Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				11,90%	0 €
K= I * J Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				3 670 545 €	3 670 545 €
D Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				3 957 410 €	3 957 410 €
L Exclume charges à payer pour engagements de financement de formation					0 €
M Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N				23 227 509	23 227 509 €
Échéance à moins d'1 an					0 €
Échéance à plus d'1 an					0 €

6.1.2 Liste des principaux financeurs en 2019

Financier	Montant versé en 2019
France Compétences	34 024 626,20 €
FPSP	5 968 519,08 €
Agefiph	498 171,98 €
Région Grand Est	83 333,00 €

BRICOLA-AUDIT

Société de commissaires aux comptes
26 rue Henner
68000 COLMAR